

les solutions formation

du Cetim

édition
2010

Les solutions formation du Cetim

Analyse de défaillances et expertises

Le Cetim a construit une offre formation spécifique dans le domaine de l'« Analyse de défaillances et expertises » (ADE), développée autour des « modules essentiels » et des « modules appliqués ».

Découvrez la filière ADE :

les modules essentiels offrent des formations techniques, pour les techniciens et les ingénieurs qui pratiquent déjà l'expertise industrielle, judiciaire ou privée. Ils se concentrent, en une journée ou en une journée et demie, sur les connaissances les plus récentes à maîtriser sur un thème précis, et sont orientés vers une approche opérationnelle ; les modules appliqués proposent une approche globale et pratique d'un thème spécifique de l'analyse de défaillances, en privilégiant par exemple les études de cas. Ces modules ont une durée comprise entre deux et cinq jours.

De fait, cette filière de formations délivre tous les éléments contribuant à maintenir une expertise au meilleur niveau.

www.cetim.fr

52, avenue Félix-Louat, B.P. 80067- 60304 Senlis Cedex
74, route de la Jonelière, B.P. 82617- 44326 Nantes Cedex 3
7, rue de la Presse, B.P. 802 - 42952 Saint-Étienne Cedex 9
Tél. : 03 44 67 31 45 - fax : 03 44 67 31 15 - formation@cetim.fr

Analyse de défaillances
et expertises

Centre technique des industries mécaniques



La filière de formations ADE

(ANALYSE DE DÉFAILLANCES ET EXPERTISES)

Personnel concerné, niveau requis

Experts d'assurance, experts judiciaires, chefs de projet industriel, ingénieurs et techniciens (bureaux d'études, production, qualité, SAV).

Matériaux

Corrosion

ADE05 2,5j

Corrosion

M18 3j

Corrosion
pièces
métalliques

Matériaux métalliques

ADE01 1,5j

Pièces
métalliques

AV10 3j

Pièces et assemblages
métalliques
alliage d'aluminium

M11 5j

Méthodologie
ruptures de pièces
métalliques

Matériaux plastiques

M13 4,5j

Plastiques
élastomères
et composites

Résistance des matériaux

L01 4,5j

Résistance
des matériaux
et dimensionnement
niveau 1

L02 4j

Résistance
des matériaux
et dimensionnement
niveau 2

Contrôle

H801 1j

Contrôle
non destructif

Vibrations

ADE08 1j

Analyse vibratoire
des machines

Assemblages

ADE03 1j

Assemblages
vissés et boulonnés

ADE04 1j

Assemblages
soudés

ADE07 1j

Assemblages
collés

T55 2j

Pratique
de l'analyse d'avaries
d'assemblages soudés

Engrenages et transmissions

N70 1j

Engrenages

Retrouvez
le détail
des stages
ADE
et l'offre
globale de
formations sur
www.cetim.fr

Bulletin d'inscription



Retournez ce bulletin
par courrier à Cetim - Service Formation - BP 80067 - 60304 Senlis Cedex,
télécopie (03 44 67 31 15) ou courriel (formation@cetim.fr).
Renseignements : www.cetim.fr ou téléphonez au 03 44 67 31 45.

Votre référence

Indiquez le numéro de commande que vous souhaitez voir apparaître sur votre facture.

Formation

Référence de stage Lieu Date(s)

Titre

Participant

M. / M^{me} / M^{lle} Nom Prénom

Fonction

Règlement

Prix HT (TVA en sus, selon tarif en vigueur [19,6 % depuis le 1^{er} janvier 2005])

Paiement direct par l'entreprise : Oui Non

Si non : Nom de l'organisme de gestion de vos fonds de formation

Adresse

CP Ville

Tél. Fax E.mail

Entreprise

Nom N° Siret

Adresse

CP Ville

Adresse de facturation si différente ..

CP Ville

Responsable formation / signataire de la convention :

M. / M^{me} / M^{lle} Nom Prénom

Personne en charge du dossier :

M. / M^{me} / M^{lle} Nom Prénom

Tél. Fax E.mail

**Notre facture faisant office de convention (loi n° 71-575 du 16 juillet 1971),
désirez-vous, malgré tout, recevoir une convention de formation en bonne et due forme ?**

Oui Non

Cachet de l'entreprise

Nom du signataire

Fonction du signataire

Fait à

Le

Signature

Conditions générales de vente

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente et d'exécution des prestations du Cetim dont le client déclare avoir connaissance.

Les stages suivis au Cetim, déclaré comme organisme de formation (Senlis n° 22.60.00001.60, Saint-Étienne n° 82.60 00002.42, Nantes n° 52.60 00042.44) peuvent entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue, conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation interentreprises ou intra-entreprise organisées par le Cetim.

Avant de vous inscrire

Les objectifs de chaque action de formation sont définis sur la fiche de présentation qui précise également les prérequis nécessaires pour accéder à la formation ainsi que les acquis des participants à l'issue des actions de formation.

Vous pouvez également vous renseigner sur les contenus des stages et les prérequis. Pour cela, vous trouverez à la fin des séquences de chaque fiche de présentation une ligne intitulée « Informations techniques » suivie d'un nom et d'un numéro de téléphone. De plus, vous pouvez entrer en contact avec notre département Formation au 03 44 67 31 45.

L'inscription

L'inscription à un stage constitue une commande ferme ; elle donne lieu à l'établissement d'une convention de formation professionnelle continue adressée au signataire de la demande d'inscription dont un exemplaire est à retourner au Cetim signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Après l'inscription

Vous recevez dans un premier temps une lettre accusant réception de l'inscription d'un ou plusieurs de vos collaborateurs. Ce courrier est accompagné d'une liste d'hôtels sélectionnés et situés à proximité du lieu de formation.

Dix jours avant la date de début de la session au plus tard, vous recevez un dossier à transmettre au participant comprenant :

- un courrier de confirmation de la session,
- un plan d'accès,
- une fiche de présentation de la session de formation analogue à celle du catalogue.

Si, en cas de force majeure ou pour des raisons de composition d'un groupe de stagiaires, le Cetim est amené à reporter une session ou à déplacer un lieu de formation, vous êtes prévenus deux semaines avant la date de démarrage prévue du stage.

Conditions d'annulation / substitution et de report

Si vous changez d'avis ou si un participant n'est pas disponible aux dates prévues, vous devez nous le faire savoir formellement (par courrier ou par fax) au moins dix jours ouvrables avant le début du stage. Dans le cadre de l'application de l'article L920-9 du Code du travail, le Cetim retiendra sur le coût total les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de la dite action.

Vous avez la possibilité, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne possédant le même profil et présentant les mêmes besoins en formation en nous avertissant simplement préalablement à ce report. Les sessions garanties sont effectuées quel que soit le nombre de stagiaires inscrits. Toutefois, le Cetim se réserve le droit d'annuler la session s'il n'y a pas d'inscrits 4 semaines avant le début prévue.

Après la session de formation

L'attestation de présence en deux exemplaires et la note de participation aux frais vous sont adressées après la réalisation de la formation.

Si vous avez utilisé les services de formation d'un organisme de gestion de fonds de formation (OPCA), ces documents sont adressés à cet organisme, qui se chargera de vous les transmettre.

Le règlement du prix du stage doit être effectué sous 30 jours, à réception de facture globale émise à la fin de l'action de formation. En cas de paiement par un OPCA, il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme que vous aurez désigné.

Qualité

Le Cetim est un organisme certifié ISO 9001 : 2000. Pour toute question ou pour signaler une anomalie relevant de la qualité, vous pouvez contacter directement notre service Qualité à l'adresse électronique suivante : qualite@cetim.fr

Tarifs

Le prix de chaque stage comprend les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires représentant les documents projetés (2 diapos par page).

Tous les prix sont indiqués hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur (soit 19,6% au 01.01.05).

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. **Sur nos sites de Senlis, Nantes et Saint-Étienne, les repas et les pauses sont offerts.**

Tout stage commencé est entièrement dû.

Remise sur les tarifs formation

1. Les entreprises cotisant au Cetim, à jour de leur cotisation, bénéficient d'une remise de 13%. Pour vérifier que votre entreprise est cotisante, appelez le 03 44 67 36 82.

2. L'inscription, au moins deux mois à l'avance, de plusieurs stagiaires à une même session de formation permet de bénéficier d'une remise sur le montant total des inscriptions à cette session.

Pour trois stagiaires inscrits, la remise est de 5% ; pour cinq stagiaires et plus inscrits, la remise est de 8%.

Cette remise est cumulable avec la remise cotisant mais reste exclusive de toute autre remise qui aurait pu être négociée par ailleurs avec le Cetim.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie par objectifs facilitant l'acquisition de méthodes et de savoir-faire directement applicables en entreprise.